

### **Lobbying pour la création d'un PEA pour les PME**

L'association PME Finance et l'Institut Pro-Actions souhaitent créer un PEA PME. L'idée est simple : reprendre le fonctionnement du PEA classique, qui offre une exonération d'impôt sur les gains réalisés à partir de cinq ans de détention, et l'appliquer aux PME au sens communautaire du terme (moins de 250 salariés, avec un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50M€), sur des titres cotés ou non. Les porteurs du projet estiment que ce dispositif pourrait apporter 2,5 milliards d'euros sur trois ans. « Pour que l'épargne privée puisse jouer son rôle face à la crise, il est nécessaire d'encourager l'investissement en actions et de surmonter l'aversion au risque, appuie Paul-Henri de La Porte du Theil, coprésident de l'Institut Pro-Actions et président de l'AFG. Pour cela, il faut redresser le biais fiscal qui privilégie, pour l'heure, les produits courts et conforter l'épargne longue.» Pour l'heure, le financement des PME en dette long terme représente près de 90 milliards d'euros d'encours, le capital risque et capital développement près de 2,9 milliards d'euros et les marchés financiers 1,6 milliard d'euros. Ce dispositif permettrait donc de renforcer cette dernière source. Il sera défendu par Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines et membre de la commission des finances, lors du débat sur le projet de loi de finances pour 2012.